

# **Déclaration FNEC-FP-FO**

## **au CHSCT13 du 30 mars 2016**

Comment ne pas faire état pour commencer cette déclaration, du geste tragique de notre regretté collègue, Roger Collomp, agent d'accueil au lycée Périer à Marseille ?

Ce terrible évènement nous ramène il y a quelques années de cela lorsque Pierre Jacques avait lui aussi attenté à sa vie, anéanti par la contre-réforme STI2D.

Force est de constater que l'administration ne parvient toujours pas à mettre en œuvre une véritable politique de prévention qui devrait sinon empêcher, tout au moins alerter sur les RPS à l'origine de tels gestes.

La prévention des risques, c'est d'abord entendre les revendications des personnels et de leurs organisations et retirer d'urgence toutes les contre réformes, à commencer par celle du Code du Travail mais aussi celle du collège et des rythmes scolaires.

Un sérieuse politique de prévention, c'est aussi le respect des textes règlementaires prévoyant la visite médicale quinquennale et par conséquent le recrutement de médecins de prévention afin de la réaliser pour tous les personnels à l'échelle de l'académie.

La prévention, c'est encore faciliter et promouvoir le travail de notre instance, organiser les enquêtes programmées, ainsi celle sur les RPS dans le 1<sup>er</sup> degré, de même les visites de tous les sites où cela s'impose, comme certaines écoles de Marseille, entre autres.

Une véritable politique de prévention, c'est surtout veiller constamment à la qualité des conditions de travail des personnels.

FO dénonce par conséquent les convocations pour des réunions organisées le mercredi après-midi ou à tout moment qui n'est pas un temps de service, mieux, des convocations sur les temps de congés, ainsi pour les personnels stagiaires dont on ne cesse de dénoncer les pénibles conditions de travail, pas plus tard qu'hier en CTA. Pour rappel, FO s'est associé à la CGT pour que soit ouverte au plus vite une enquête sur les pénibles conditions de travail des stagiaires dans notre académie.

Enfin, le respect des conditions de travail, c'est autoriser les temps partiels et non les restreindre comme le propose de le faire une circulaire départementale que FO dénonce et qui doit être retirée !